

République Française
Département Sarthe (72)
Commune de Marçon

Publié le 8/7/2022

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 01/07/2022

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
15	10	13

Vote
A l'unanimité
Pour : 13
Contre : 0
Abstention : 0

L'an 2022, le 1 Juillet à 20:30, le Conseil Municipal de la Commune de Marçon, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, lieu ordinaire de ses séances, en séance publique et en session ordinaire, sous la présidence de Madame TROTIN Monique, Maire. Les convocations individuelles comportant l'ordre du jour ont été transmises par écrit aux Conseillers Municipaux le 24/06/2022. La convocation comportant l'ordre du jour a été affichée le 24/06/2022.

Présents : Mme TROTIN Monique, Mme SINNAEVE Emilie, M. GODREAU Bruno, Mme MOREAU Evelyne, M. GENDRON Bernard, M. DE MALHERBE Raymond, Mme GAGNARD Sylvie, Mme GOURIOU Véronique, M. GALLIEN Bruno, Mme HERMENAULT Aurélie

Excusé(s) ayant donné procuration : M. RICHARD Jean-Yves à Mme GOURIOU Véronique, Mme TROTIN NÉE MARIAUD Patricia à Mme TROTIN Monique, M. CHARDRON Yann à Mme SINNAEVE Emilie

Excusé(s) : Mme BINARD Lydie, M. GHYAMPHY Koffi

A été nommé(e) secrétaire : M. DE MALHERBE Raymond

2022/063 – Participation stages scolaires de voile - Année 2022

Vu la convention relative à l'utilisation du plan d'eau de Marçon signée le 29 mai 2004 entre le Club de Voile et la Commune de Marçon,

Vu la formation des scolaires assurée par le Club de Voile,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de verser une participation de 3 437 € au Club de Voile de Marçon, au titre de la participation de la Commune aux stages scolaires pour l'année 2022.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 04/07/2022
Le Maire
Monique TROTIN

